

N° 19/2009 -	CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENT AUX SEANCES D'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES GROUPEES PROPOSEES PAR CENTRE DE GESTION DU VAR
--------------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Le Centre de Gestion a décidé de reconduire, pour l'année 2009, le marché contractualisé, entre le Centre de Gestion du Var et l'APAVE SUDEUROPE, en vue de l'organisation des Examens Psychotechniques pour les agents de la Fonction Publique Territoriale. Ces examens s'adressent exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule.

Pour l'exercice 2009, les examens psychotechniques groupés restent limités à cinq candidatures par année et par collectivité, ils sont pris en charge par le Centre de Gestion au titre des missions facultatives.

Afin de pouvoir bénéficier de cette mesure, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la Convention jointe en annexe.

Ne prennent pas part au vote : MM. Hubert ZEKRI, Catherine LAMBERT, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON, Richard CIAPPARA.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Autorise Madame le Maire à signer la Convention jointe en annexe.